

Au-delà du temps, continuez à protéger la planète !

En faisant un legs à Greenpeace, non seulement vous faites perdurer vos idéaux et vous perpétuez votre mémoire, mais vous offrez en plus aux générations à venir les moyens de préserver cette Terre qui nous est chère et tous les êtres qui la peuplent...

Freiner l'emballement climatique, protéger les océans, préserver les forêts, lutter contre l'extinction des espèces animales... Les **legs**, donations et assurances-vie nous **donnent les moyens d'être efficaces à long terme**. Avec Greenpeace, vous serez assuré que **votre soutien aura un sens** et une véritable efficacité.



LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

**Un geste concret,
durable et efficace
pour la sauvegarde
de notre magnifique
planète.**

Dérèglements climatiques,
dégradation de la biodiversité,
crise énergétique, dissémination
de produits toxiques,
impacts de l'agriculture
industrielle...

Les urgences environnementales
se sont multipliées
ces dernières années.

Il est plus que nécessaire
de rester unis et déterminés
pour inverser la tendance
et sauver cette Terre
qui nous est si chère ainsi
que tous les êtres vivants
qui la peuplent.

**Ensemble,
nous sommes
plus puissants !
Ensemble,
nous pouvons
changer le monde !**





Pourquoi Greenpeace est-elle engagée dans cette démarche des libéralités ?

Chaque année, faute d'héritiers, plusieurs milliards d'euros de successions reviennent à l'État.

Une situation souvent induite par un manque d'information sur la possibilité de transmettre tout ou partie de son patrimoine à une association, au moyen d'un testament ou d'une assurance-vie.

C'est la raison pour laquelle **Greenpeace a décidé de mettre en place une structure juridique au sein de son organisation** pour permettre à ceux qui le souhaitent d'accomplir ces actes solidaires et généreux de soutien au-delà du temps.

En désignant Greenpeace comme légataire dans votre testament, vous êtes assuré que votre engagement pour l'environnement sera concrétisé : notre infatigable détermination alliée à notre indépendance financière nous permettent de ne jamais céder et de réussir, en votre nom, même si cela doit prendre des années !

Les différentes formes de volontés testamentaires

L'assurance-vie est un produit d'épargne et de transmission de patrimoine bénéficiant d'un cadre juridique et fiscal très favorable.

C'est le placement préféré des Français. Il doit son succès à sa simplicité, sa souplesse, sa discrétion et sa fiscalité attractive. L'association touche les fonds très rapidement, sans démarches administratives trop contraignantes et sans frais.

Le legs est une disposition contenue dans un testament qui permet de préciser ses volontés pour organiser la transmission de ses biens, à une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) déterminée(s) après son décès. Acte écrit, daté et signé, le testament est à tout moment modifiable et révocable, même s'il a été déposé chez un notaire. Il ne peut pas léser les descendants directs, lesquels ont une part réservée, appelée « réserve héréditaire ».

La donation est un acte authentique qui consiste à **transférer de son vivant les droits ou la propriété d'un bien meuble ou immeuble.** Elle est établie par un notaire, en présence des deux parties, donateur et donataire, et prend effet immédiatement.



Comment vous assurer que vos volontés se- ront respectées ?

Quelle que soit la forme de libéralité que vous choisissiez, **il est important d'identifier clairement le ou les bénéficiaires.** S'il s'agit d'une association, il faut bien en préciser la dénomination et l'adresse exacte. Il est aussi important de s'assurer que l'acte concrétisant vos volontés pourra être facilement exécuté. **En le confiant à un notaire,** vous aurez la meilleure garantie possible. **Vous pouvez aussi nous faire part de vos intentions.** Sans aucun risque, vous vous assurerez ainsi que nous pourrons suivre votre dossier le moment venu. **Cette information sera bien sûr traitée de façon confidentielle** par la personne en charge de ces dossiers chez Greenpeace.

Depuis 1971, des combats, des victoires et un espoir partagés

Greenpeace
s'oppose
aux atteintes faites
à l'environnement
et propose
des solutions
qui contribuent
à la préservation
de la planète
et à la promotion
de la paix.

Greenpeace travaille sur des enjeux internationaux favorisant une approche globale pour traiter de problématiques essentielles comme, par exemple, les dérèglements climatiques.

Grâce à un système de solidarité entre les bureaux nationaux, **Greenpeace est engagée sur les 5 continents pour plus d'efficacité et de force.**

CLIMAT

**Nous devons obtenir
40% de réduction
des émissions de gaz
à effet de serre dans
les pays industrialisés
d'ici à 2020.**



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Nous devons promouvoir
le développement
massif des énergies
renouvelables
et une politique
d'efficacité et de sobriété
énergétiques.**



FORÊTS

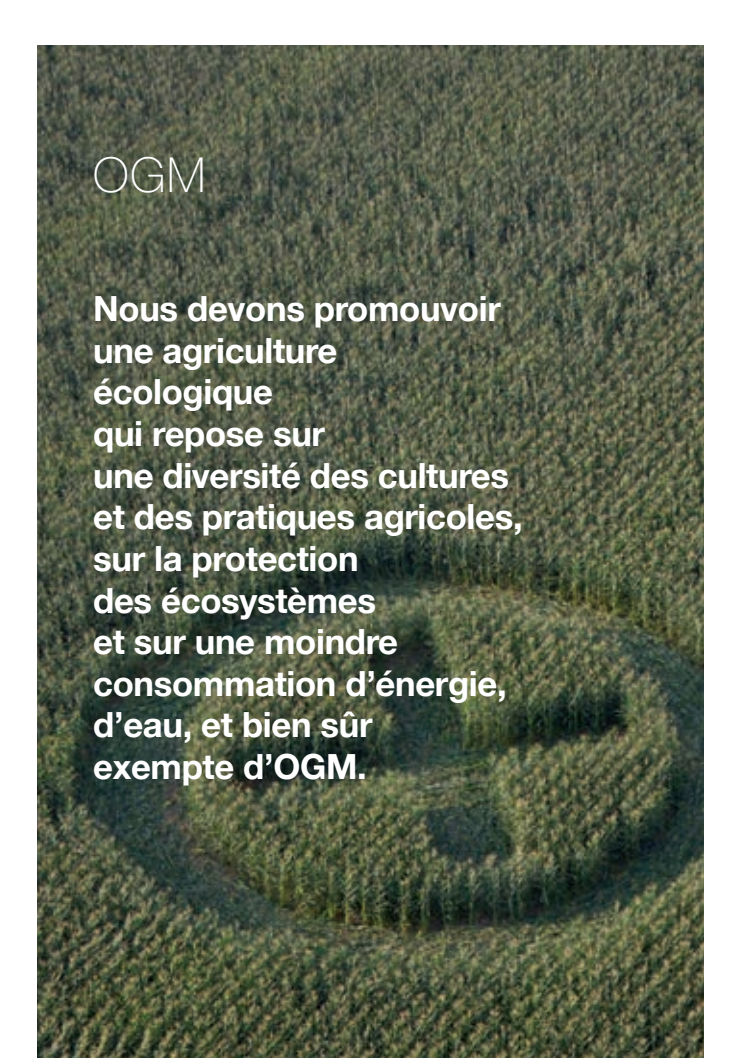
**Nous devons arrêter
la déforestation
des forêts tropicales
(Amazonie,
bassin du Congo
et Asie du sud-est).**



Océans

An underwater photograph showing a large, dark fishing net or trawl net structure extending from the top right towards the center. Several fish are visible swimming in the clear blue water. The bottom of the frame shows a sandy seabed with some small, dark, shell-like objects. The overall lighting is bright, suggesting sunlight filtering through the water.

**Nous demandons
la création d'un réseau
de réserves marines
et nous défendons
une pêche artisanale.**



OGM

**Nous devons promouvoir
une agriculture
écologique
qui repose sur
une diversité des cultures
et des pratiques agricoles,
sur la protection
des écosystèmes
et sur une moindre
consommation d'énergie,
d'eau, et bien sûr
exempte d'OGM.**

**Face à ces immenses défis, les legs, donations
et assurances-vie répondent parfaitement
aux besoins de pérennité et d'indépendance
du financement de nos campagnes.**

Pour en savoir plus

Florence Teissier,
Chargée des legs, donations
et assurances-vie
se tient à votre disposition
au 01 80 96 97 05.

Email : florence.teissier@greenpeace.org
www.greenpeace.fr

Rubrique « Nous soutenir »

Greenpeace dispose d'une structure juridique adaptée pour recevoir et traiter les legs, donations et assurances-vie.

L'association Greenpeace France a la capacité juridique de recevoir des legs, assurances-vie et donations, dans leur totalité (**en exonération de toute imposition**) par l'intermédiaire de son **FONDS DE DOTATION**, créé aux termes de statuts en date du 7 août 2009 et publié au Journal Officiel le 29 août 2009.

Il suffit de désigner dans l'acte, comme bénéficiaire, « GREENPEACE France, 13 rue d'Enghien 75010 Paris ».

Indépendance et transparence, la Cour des comptes statue et certifie.

Le financement de Greenpeace repose exclusivement sur les dons et legs de particuliers.

Notre association refuse toute contribution financière d'entreprises et toutes subventions publiques afin d'agir **en totale indépendance, sans contrainte et en toute transparence**. La Cour des comptes a audité Greenpeace France en 2012.

Sa conclusion est simple et sans appel : **« Le mouvement Greenpeace revendique le fait de n'être financé que par des personnes physiques et refuse toute subvention provenant de personnes publiques ou d'entreprises : la Cour a constaté, lors de son enquête, que cette règle de principe est respectée par Greenpeace France ».**

L'intégralité du rapport de la Cour des comptes est consultable sur www.ccomptes.fr.

COUPON-RÉPONSE - DEMANDE DE DOCUMENTATION

Merci de bien vouloir nous retourner ce coupon :
À l'attention de Florence Teissier
Greenpeace France
13 rue d'Enghien
75010 Paris

☐ Je souhaite recevoir gratuitement, de manière confidentielle et sans aucun engagement de ma part, la brochure complète sur les legs, les donations et les assurances-vie.

☐ Mme ☐ Melle ☐ M

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code Postal Ville

Tel

Email

☐ Je souhaite un entretien personnalisé :

☐ Par téléphone ☐ À mon domicile ☐ Dans les locaux de Greenpeace

Jours préférentiels :

Tranches horaires souhaitées :

☐ J'ai déjà inclus Greenpeace France dans mon testament et/ou dans la clause bénéficiaire de mon contrat d'assurance-vie.

Si vous le souhaitez, vous pouvez écrire ici vos remarques ou vos questions diverses. Merci par avance et au plaisir d'avoir bientôt de vos nouvelles.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTA

Un interlocuteur privilégié et spécialiste de ces démarches est à votre disposition.

Une brochure d'information sur simple demande et sans engagement de votre part.

Depuis juillet 2009, **Florence Teissier est chargée des legs, donations et assurances-vie à Greenpeace France.** De formation notariale et ancienne clerc de notaire, elle est à votre disposition pour vous donner des informations utiles et vous aider dans vos démarches. Elle est bien sûr tenue à la plus grande confidentialité.

Greenpeace a réalisé pour vous une brochure d'information complète tant sur nos campagnes et notre façon d'agir pour l'environnement, que sur la façon de procéder pour les libéralités. Elle a été conçue pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à toutes vos questions. Vous pouvez la recevoir gratuitement et sans aucun engagement de votre part, en nous retournant tout simplement le coupon-réponse à détacher de ce document.



**Nous vous accompagnons et répondons à toutes vos questions :
Anne-Marie Schmit**

Directrice de la Collecte de Fonds
et des Relations Adhérents

Florence Teissier

Chargée de projet legs, donations,
assurances-vie

Tel : 01 80 96 97 05

Greenpeace France
13 rue d'Enghien
75010 Paris
Tel : 01 80 96 96 96

www.greenpeace.fr

GREENPEACE